

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 29 Février 2024

Délibération n°20240229_07_c

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 41

Suppléants : 3

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 52**

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : SUBVENTION SPORTIVE – CLUB CYCLISTE ACJAR

Le jeudi 29 février 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 23/02/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de SAINT-FRAIGNE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - BERTRAND Didier - JEUNE Karine GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain

2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

3-MORINEAU Benoit suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

1-CRINE Jean-Jacques pouvoir à CHARRIAUD Sébastien

2-PAPILAUD Sonia pouvoir à BERTRAND Didier

3-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

4-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

5-TEILLET Anne pouvoir à DANEDE Laurent

6-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

7-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe

8-JÉROME Géraldine pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents : BORNE Bernard - BLANCHON Alain – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BOURABIER Jacques – POTEL Maryse – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques PINTUREAU Romain – MICHONNEAU Patrick.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : SUBVENTION SPORTIVE – CLUB CYCLISTE ACJAR

Vu la demande de subvention reçue le 17 janvier 2024 du club cycliste ACJAR association organisateur du tour cycliste du Pays d'Aigre, le 14/04/2024 sur le territoire communautaire (13 communes traversées),

Vu l'avis du bureau communautaire réuni le 05 février 2024,

Vu le règlement des aides communautaires aux manifestations sportives adopté le 23/05/2019,

Monsieur le Président rappelle l'objet de la demande et le montant sollicité dans le cadre de cette demande :

Intitulé du projet : Tour du Pays d'Aigre

Lieu : 13 communes du territoire traversées (départ/arrivée : Ambérac)

Date : dimanche 14 avril 2024

Montant total de l'opération : non précisé

Montant sollicité : à la libre appréciation

Cette manifestation entre dans le cadre du règlement des aides aux événements sportifs en vigueur.

Aide maximum possible, selon règlement adopté le 23/05/2019 : 500 €

Monsieur le Président précise que cette manifestation entre dans le cadre du règlement précité et propose d'allouer une subvention maximum de 500 € au profit de l'association.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** l'octroi de la subvention précitée au profit de l'association précitée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à mener les démarches, signer et exécuter tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD

